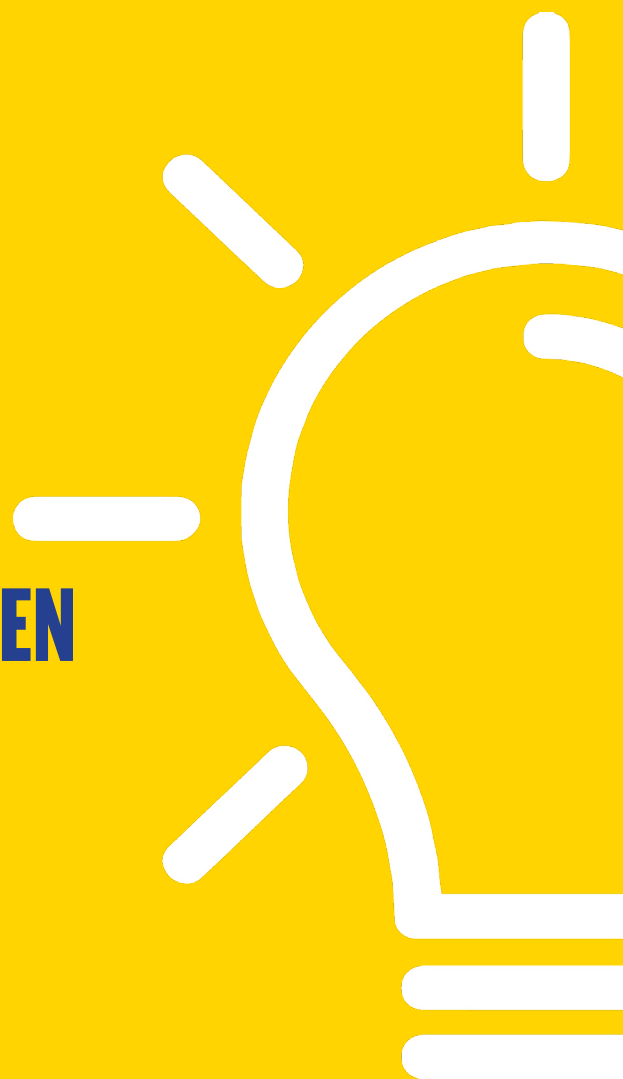


APPEL À IDÉES

EXPÉRIMENTATION DE MOBILIER URBAIN INNOVANT DANS L'ESPACE PUBLIC PARISIEN

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 15 NOVEMBRE 2019



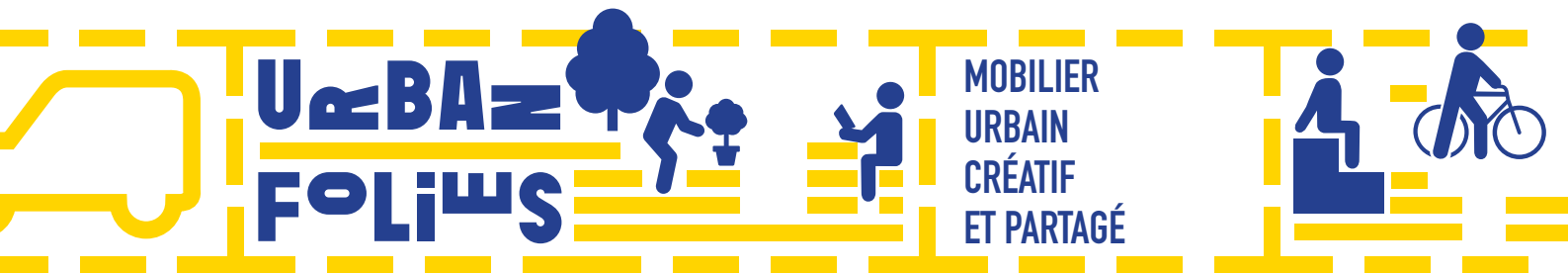
Pour plus d'informations : www.urbanfolies.fr

Pour nous contacter : contact@urbanfolies.fr

URBAN
FOLIES



MOBILIER URBAIN CRÉATIF ET PARTAGÉ



1. Éléments de contexte

1.1 Présentation de Dédale

Acteur de l'innovation urbaine et sociale, Dédale agit en faveur des nouvelles manières de «faire» et de «vivre» la ville. Au service des collectivités publiques et des acteurs privés de l'urbain, Dédale axe son intervention sur l'innovation et les nouveaux usages dans des domaines en mutation tel que l'urbanisme, la culture, le tourisme, le numérique, ou le développement durable.

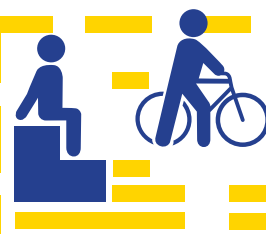
En parallèle de ses activités de conseil et d'accompagnement, Dédale développe et produit de manière indépendante des projets d'expérimentation et d'animation autour des sujets d'espaces publics, notamment dans le cadre de son programme "Domaine Public". Depuis 2010, Dédale coordonne également PARK(ing) DAY France, événement mondial initié à San Francisco en 2005. Organisé dans plus de 150 villes dans le monde, il invite citoyens, artistes, collectifs, acteurs locaux... à occuper une place de parking le temps d'une journée et à en détourner l'usage par la création temporaire d'espaces végétalisés, artistiques et conviviaux...

1.2 Contexte du projet Urban Folies

Le projet Urban Folies est mené en coordination avec la Ville de Paris et les mairies d'arrondissements. Il consiste en la reconversion et la valorisation de bandes de stationnement en espaces publics de qualité pour le piéton, permettant d'accompagner l'émergence de nouveaux usages. Il se traduit par la mise en place d'une démarche d'expérimentation portant sur le test et l'analyse d'usages liés à l'installation de mobilier urbain innovant.

Le mobilier urbain déployé s'inspire du concept de "parklets", expérimenté initialement à San Francisco en 2012. Module d'extension du trottoir sur la bande de stationnement, les parklets ont une vocation d'intérêt général et un statut public, permettant d'offrir plus d'espace et de commodités aux usagers de la rue. Il se compose ordinairement d'un plancher, d'un garde-corps et de modules de mobilier urbain destinés à des usages multiples : assise, pique-nique, lecture, microworking, jardinage, scène ouverte, stationnement vélo... Le parklet peut être implanté de manière permanente sur la bande de stationnement mais aussi être conçu pour être mobile et déplaçable.

Le présent appel à idées vise à associer au projet Urban Folies les contributions d'acteurs du design, de créatifs et de collectifs intervenant sur la conception de mobilier urbain. Elles permettront d'alimenter la conception et l'expérimentation de mobilier urbain d'un nouveau genre à Paris. Dédale souhaite ouvrir un dialogue et mettre en réseau les participants à cet appel à idées, dans la perspective du futur déploiement de parklets à plus grande échelle. L'appel à idées porte sur différentes catégories de mobilier urbain, que les candidats pourront traiter au choix.



2. Cadre et objectifs de l'appel à idées

2.1 Profil attendu des participants

L'appel à idées s'adresse à des collectifs d'architectes et designers, des designers industriels, des paysagistes, des artistes, des étudiants et autres acteurs intervenant sur l'aménagement de l'espace public et la conception et fabrication de mobilier urbain.

2.2 Objectifs de l'appel à idées

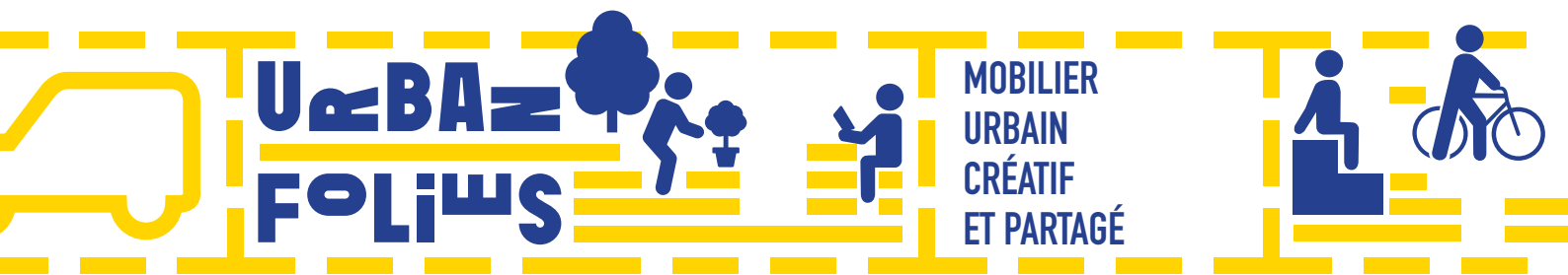
Dédale poursuit trois objectifs à travers le présent appel à idées :

- Identifier des projets existants, des concepts en développement et des nouvelles idées afin d'alimenter la phase d'expérimentation d'un mobilier urbain innovant à Paris et en Île-de-France. Ces contributions pourront être présentées aux mairies souhaitant engager l'installation de parklets à court ou moyen terme. Dans cette perspective, les contributions feront l'objet d'une sélection pour être exposées publiquement à l'occasion de l'événement PARK(ing) DAY 2019.
- Identifier des acteurs intervenant sur la conception et la fabrication de mobilier urbain. Il s'agit d'initier la structuration d'un réseau d'acteurs susceptibles d'intervenir dans le cadre d'un déploiement de parklets à plus grande échelle.
- Financer à moyen terme un ou plusieurs projets retenus, le cas échéant, dans le cadre de l'expérimentation de premiers parklets à Paris dès la fin d'année 2019.

2.3 Phasage de l'appel à idées

L'appel à idées s'organise suivant 2 phases :

- 1 La première et présente phase vise à l'identification d'acteurs et d'idées afin d'alimenter les réflexions engagées par le projet Urban Folies pour l'installation à venir de parklets à Paris. À l'issue de la remise des candidatures, des projets seront sélectionnés pour être exposés publiquement lors de l'événement PARK(ing) DAY, le 20 septembre 2019. Certains candidats pourront être invités à présenter leur projet et leurs activités à cette occasion.
- 2 Suite à l'exposition des projets pré-sélectionnés, une deuxième phase permettra de financer, le cas échéant, un ou plusieurs projets retenus dès la fin d'année 2019 dans le cadre d'une enveloppe globale dédiée de 20 000 €.



3. Points d'attention et caractéristiques techniques

3.1 Catégories

L'appel à idées porte sur trois catégories distinctes :

- 1** CATÉGORIE 1 : PARKLET (projet de conception - fabrication - installation)
- 2** CATÉGORIE 2 : PARKLET MOBILE (projet de conception - fabrication - installation)
- 3** CATÉGORIE 3 : MODULES DE MOBILIERS URBAINS ADAPTÉS AU PARKLET (projet de conception - fabrication - installation)

Les candidats peuvent choisir de traiter une ou plusieurs catégories au choix.

3.2 Catégories 1 et 2 : caractéristiques des parklets (fixes et mobiles)

3.2.1 Dimensions

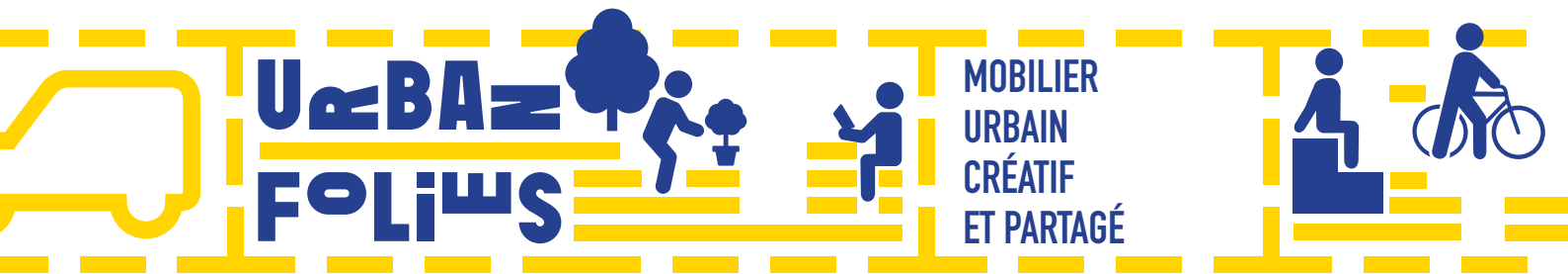
Un parklet, qu'il soit fixe ou mobile, doit pouvoir s'insérer sur une ou deux bandes de stationnement. Il doit ainsi occuper une superficie maximale de 1,80 mètres de largeur sur 5 mètres de longueur, ou 10 mètres de longueur s'il occupe 2 places de stationnement.

3.2.2 Spécificités

Les matériaux utilisés doivent être de qualité, solides, durables, conçus pour être résistants aux intempéries et aux conditions d'utilisation en extérieur dans l'espace public.

Le parklet, qu'il soit fixe ou mobile, doit pouvoir être déplacé et démonté facilement. En outre, la structure doit prévoir une facilité et des coûts faibles de logistique (montage et démontage). Dans le cas du parklet mobile, il doit prévoir un système de répondeur aux normes de véhicules conventionnés, ou être autotracteur (vélo-triporteur, etc.).

Le parklet doit être une structure autonome. Il ne doit engager aucune fixation lourde sur la bande de stationnement.



S'il est mobile, le parklet doit néanmoins pouvoir être arrimé de manière temporaire sur un site d'installation donné.

Le parklet doit prévoir un aménagement modulable en fonction des usages souhaités.

3.2.3 Esthétique et qualité

Le parklet, qu'il soit fixe ou mobile, doit s'insérer de façon harmonieuse dans le paysage urbain parisien. Il doit proposer l'utilisation de matériaux de qualité répondant aux standards d'aménagement de l'espace public parisien.

Aucune composante ou type de matériaux ne doit représenter un danger pour les usagers.

Les propositions originales et innovantes seront particulièrement appréciées.

3.2.4 Normes de sécurité et accessibilité

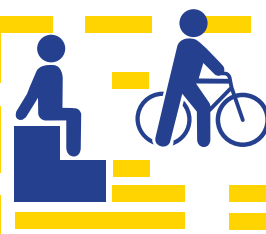
Le parklet, qu'il soit fixe ou mobile, doit être accessible à tous et répondre aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) en prévoyant, a minima, des plaques de liaison au trottoir ou un système d'accès universel à la structure.

Il doit également prévoir un système de sécurisation des trois côtés en contact avec la voirie (côtés latéraux perpendiculaires à la chaussée et côté positionné le long de la chaussée) : garde-corps latéral et frontal, arceaux vélo, jardinières, dispositif anti-intrusion, etc. Il sera apprécié que les candidats puissent proposer des solutions originales et esthétiques pour sécuriser le parklet.

3.2.5 Usages et thématiques

Le parklet peut répondre à des usages et des thématiques variées : assises, accueil d'ateliers et de mini-conférences, table ronde et débats, organisation événementielle, végétalisation et ateliers jardinage, espaces de lecture et d'information, espaces d'échanges et de rencontres, support de concertation à l'échelle du quartier, etc.

Il sera apprécié que le parklet puisse répondre à des enjeux et des problématiques techniques spécifiques, à titre d'exemple : autosuffisance énergétique (eau/électricité), éclairage, végétalisation (notamment à travers des toitures végétalisées par exemple), système de stockage pour du petit mobilier urbain, mobilier végétalisé, etc.



3.3 Catégorie 3 : caractéristiques des modules de mobilier urbain

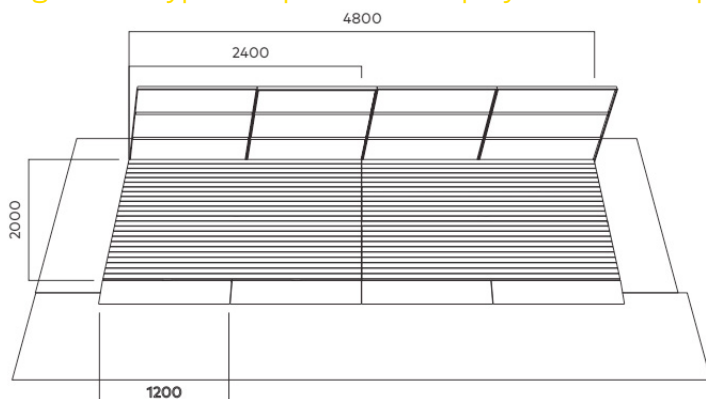
3.3.1 Dimensions

Les parklets déjà installés lors de la phase d'expérimentation ont un plancher socle mesurant 2 mètres de largeur et 4,8 mètres de longueur. Ils sont sécurisés par un garde-corps positionné le long du côté directement en contact avec la chaussée. Les modules de mobilier urbain proposés devront pouvoir s'installer sur ce plancher socle et venir l'habiller.

3.3.2 Spécificités et sécurité

Les modules de mobilier urbain proposés doivent répondre à des critères de modularité. Ils doivent prévoir un système de fixation sur le plancher existant ainsi qu'un système de retrait facile et peu coûteux.

Configuration type des planchers déployés lors de la phase d'expérimentation



Poids : 548 kg
 Fixation du plancher au sol : sur pieds ajustables non fixés dans la chaussée
 Raccordement électricité / eau : aucun
 Sécurité côté voie de circulation : barrière garde-corps 80 cm
 Matériaux : Plancher Bois (Pin imprégné d'huile de lin)

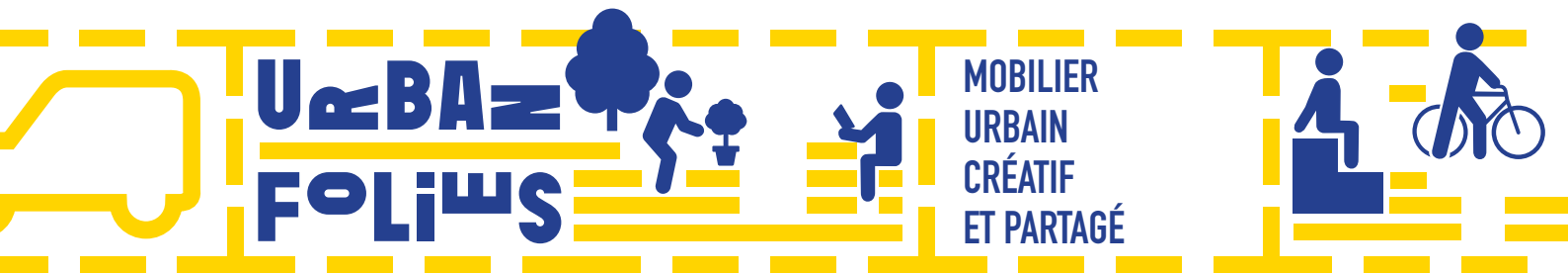
Source : Vestre2019

Les modules ne doivent pas risquer d'être déplacés ou utilisés comme projectiles durant des événements dans l'espace public (manifestations par exemple).

3.3.3 Usages et thématiques

Les modules de mobilier urbain pourront répondre à des usages et des thématiques variés : assises, accueil d'ateliers et de mini-conférences, table ronde et débats, organisation événementielle, végétalisation et ateliers jardinage, espaces de lecture et d'information, espaces d'échanges et de rencontres, support de concertation à l'échelle du quartier, etc. Les candidats pourront proposer au choix un ou plusieurs modules de mobilier urbain.

Il sera apprécié que les modules de mobilier urbain puissent répondre à des enjeux et des problématiques techniques spécifiques, à titre d'exemple : autosuffisance énergétique (eau/électricité), éclairage, végétalisation à travers différents supports (toitures végétalisées par exemple), système de stockage pour du petit mobilier urbain, mobilier végétalisé, dispositif de sécurisation latérale d'un parklet, système anti-intrusion ou anti-voiture bélier, etc.



4. Critères d'appréciation

- Prise en compte des nouveaux enjeux et usages de l'espace public
- Créativité et originalité du parklet ou des modules de mobilier urbain proposés
- Qualité des matériaux prévus
- Respect des critères techniques et de sécurité
- Dimension éco-responsable
- Frugalité des interventions

5. Procédure de dépôt des candidatures

5.1 Documents à fournir

Chaque candidature doit comporter :

- Un portfolio d'expériences similaires et de références pertinentes en lien avec la conception et fabrication de mobilier urbain
- Une présentation des membres de l'équipe de travail
- Un texte de description du projet dans ces étapes de conception, fabrication et installation
- Une esquisse ou présentation visuelle du projet au format A3, dans l'optique d'une exposition publique lors de l'événement PARK(ing) DAY
- Un budget estimatif des coûts de conception et de réalisation du projet (installation, montage, démontage, déplacement...)

5.2 Procédure de dépôt des candidatures

Les candidatures devront être envoyées par courriel au plus tard le 6 septembre 2019 à l'adresse suivante contact@urbanfolies.fr

5.3 Calendrier

- Lancement de l'appel à idées : 8 juillet 2019
- Exposition des premiers projets remis : 20 septembre 2019
- Date limite de remise des candidatures : 15 novembre 2019
- Sélection des projets : 2 décembre 2019



dedale

www.urbanfolies.fr

contact@urbanfolies.fr



URBAN
FOLIES



MOBILIER URBAIN CRÉATIF ET PARTAGÉ